

Courrier arrivé le :

20 OCT. 2025

Lézignan la Cèbe



**Monsieur le Maire**

Hôtel de Ville  
Rue de la Mairie  
34 120 LEZIGNAN LA CEBE

Lattes, le 17 octobre 2025

**Objet :**

Modification PLU n°2

**N/Réf :**

JD/CB/MF/NR

**Dossier suivi par :**

Pôle Territoire & Aménagement

Monsieur le Maire,

Par mail du 6 octobre 2025, vous avez notifié à la Chambre d'agriculture le projet de 2<sup>ème</sup> modification de votre PLU. La Chambre d'agriculture est consultée au titre des articles L. 153-16 du Code de l'Urbanisme et L. 112-3 du Code Rural.

Le projet de modification a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone à urbaniser 2AU du Chemin de la Granette d'une surface d'1,7ha au PLU en vigueur.

Vous envisagez d'ouvrir ce secteur afin d'assurer la continuité de l'aménagement et des réseaux (voirie, AEP, EU et EP) au sein du quartier La Pinède.

Au sein de l'OAP « La Pinède » et du règlement modifiés, je souligne que vous projetez une frange urbaine plantée de 5m en limite avec la zone Agricole afin de prévenir tout conflit d'usage.

Une erreur matérielle est à corriger au sein du règlement graphique projeté : le secteur modifié doit être classé en AU3 et non en 2AU.

Ainsi, après examen du dossier, aucune observation particulière n'est à formuler.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Jérôme DESPEY

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Etablissement public  
Siret 18340003500030  
Ape 9411Z

[www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)